



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 8 juillet 2016

N° 2016-408

Convocation du 1 juillet 2016

Aujourd'hui vendredi 8 juillet 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Michel LABARDIN à M. Jacques MANGON
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Thierry MILLET à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Dominique IRIART
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES à partir de 12h15
Mme. Emmanuelle AJON à M. Jacques GUICHOUX à partir de 12h55
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Elisabeth TOUTON à partir de 13h05
Mme. Anne-Marie CAZALET à Mme. Maribel BERNARD à partir de 12h10

Mme. Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Erick AOUIZERATE à partir de 12h35
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 13h05
Mme. Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h25
Mme. Michèle DELAUNAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 13h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 13h20
M. Marik FETOUEH à Mme. Magali FRONZES à partir de 13h20
M. Franck JOANDET à M. Pierre HURMIC à partir de 12h15
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h55
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHaire à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme. Anne WALRYCK à partir de 12h10
Mme. Arielle PIAZZA à Mme. Anne BREZILLON à partir de 11h00
Mme. Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h25
M. Fabien ROBERT à M. Daniel HICKEL à partir de 13h20

EXCUSE(S) :

Madame Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 13h25

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 8 juillet 2016 Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	Délibération N° 2016-408
--	--	---

**Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire 2016-2018 -
Approbation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi Economie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 marque une avancée considérable pour la reconnaissance et la promotion de l'économie sociale et solidaire. Le périmètre de l'ESS est désormais clairement défini :

- il inclut les acteurs historiques de l'économie sociale que sont les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations,
- il intègre aussi de nouvelles formes d'entreprenariat : les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale et qui font le choix d'adopter et de mettre en œuvre les principes de l'ESS.

Les entreprises solidaires concilient utilité sociale et activité économique, tout en donnant la primauté aux personnes sur la recherche du profit.

Elles sont notamment caractérisées par :

- une solidarité collective et une autonomie de gestion ;
- un partage et un contrôle démocratique du pouvoir au sein de l'entreprise ;
- une répartition des excédents financiers tenant compte en priorité des besoins concernant l'outil de production et les moyens humains de l'entreprise.

Les entreprises de l'ESS interviennent dans tous les secteurs de l'économie en préfigurant une économie compatible avec le développement durable et soutenable.

L'ESS est un modèle économique à part entière où l'on peut entreprendre autrement mais aussi innover, consommer, soigner, accompagner, financer ... dans le cadre d'une économie plurielle.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire interviennent dans l'ensemble des secteurs économiques mais aussi auprès de tous les publics : depuis le tri du papier, jusqu'aux technologies de l'information, en passant par le maintien de l'agriculture paysanne, les services à la personne, la mobilité durable, le tourisme solidaire, les industries créatives ...

--

Chiffres clés En France :

Sur les dix dernières années, l'ESS a créé 440 000 emplois nouveaux, en croissance de 23%. Dans le même temps, l'ensemble de l'emploi privé n'augmentait que de 7 %.

Avec près de 600 000 emplois à renouveler d'ici 2020 en raison des départs en retraite, c'est un vivier d'emplois pour les 10 prochaines années.

Sur Bordeaux Métropole, c'est :
10,4 % des établissements employeurs,
10 % de l'emploi salarié.

Soit, 2 842 établissements sur le territoire :
2 485 associations pour 28 305 salariés,
10 fondations pour 1 608 salariés,
127 mutuelles pour 2 609 salariés,
220 coopératives pour 3 894 salariés,
soit 36 416 salariés.

(source : observatoire national de l'ESS – *Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRES)* d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP) 2013.

Le développement de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans le projet d'agglomération au regard des défis à relever par la Métropole : création d'emploi, proximité, attractivité, développement durable.

Le plan d'actions proposé donnera un cadre général et des actions concrètes pour poursuivre et amplifier l'action de Bordeaux Métropole dans le champ d'une économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois :

>> Impulser une meilleure coordination avec tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés sur le territoire métropolitain en s'appuyant notamment sur un partenariat fort avec la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et en soutenant des initiatives de regroupement, mutualisation et coopération entre acteurs de l'ESS.

>> Faire levier sur le développement des activités de l'ESS et la création d'emplois à partir des compétences métropolitaines, notamment par une aide concrète à des projets socialement innovants, et en intensifiant le soutien de Bordeaux Métropole à l'ESS via la commande publique.

>> Permettre par le biais d'une communication ciblée de donner une meilleure lisibilité aux acteurs de l'ESS ainsi que de l'intervention de Bordeaux Métropole dans ce domaine

Ce projet de plan d'actions fait suite à une série de rencontres avec les acteurs économiques du territoire œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et a pour principal objectif de poursuivre le travail entrepris par la Métropole depuis 2006 en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire et également de rendre plus lisibles les actions portées.

Il vous est ainsi proposé un plan d'actions qui se décline en 4 axes :

- favoriser l'émergence d'initiatives et de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales : il s'agit là, à la fois d'inscrire durablement le soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises de l'ESS, têtes de réseaux, de contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets dans le champ de l'innovation sociale et de l'insertion des publics en difficultés, par le biais d'appels à projets thématiqués, et enfin d'accompagner les structures dans leurs investissements et permettre un levier important dans leur changement d'échelle,

- accompagner l'émergence et la création de lieux de polarités dédiés à l'ESS en rendant accessible le dispositif des pépinières du territoire aux structures de l'ESS, en prévoyant des espaces dédiés dans les zones d'aménagements mixtes pour accueillir les structures de l'ESS et permettre ainsi une meilleure mixité des activités, et enfin encourager et soutenir la coopération entre les structures de l'ESS.

- soutenir l'ESS par la commande publique : en poursuivant et en faisant évoluer le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics, notamment dans le cadre de la coordination des 6 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du territoire sur la mise en œuvre du dispositif clause d'insertion et du suivi des publics en insertion, et en intensifiant l'ouverture des marchés publics aux entreprises adaptées, aux structures d'insertion par l'activité économique, et aux acteurs de l'ESS, notamment par la mise en œuvre des articles 36 et 37 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

- développer une communication dédiée : avec la poursuite du Prix coup de Cœur de l'initiative sociale et solidaire, organisée chaque année par Bordeaux Métropole, la création d'un événement fort lors du mois de l'économie sociale et solidaire, le déploiement d'outils internet dédiés (page Facebook, compte Twitter ...) et une refonte du site www.entreprendreautrement.bordeaux-metropole.fr

Pour la mise en œuvre de ce plan d'action, les services métropolitains s'appuieront en externe sur les acteurs têtes de réseaux et principalement sur la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) d'Aquitaine avec un partenariat renforcé, mobilisera les ressources en interne au sein de la direction du développement économique, mais également travaillera en transversalité avec les autres pôles et directions selon les projets développés, et mettra en place une cellule d'échanges avec les 28 communes de la Métropole afin d'échanger et de coordonner l'action publique métropolitaine en faveur de l'ESS.

Le budget de fonctionnement pour la mise en œuvre de ces actions s'élève pour les 3 prochaines années à :

	2016	2017	2018
CRESS	20 000	20 000	20 000
Aquitaine Active	33250	33250	33250
ADIE	45000	45000	45000
ATIS - La fabrique à Initiatives	33250	33250	33250
CSDL	38000	38000	38000
Bordeaux Aquitaine Pionnières	16000	16000	16000
Coop'alpha	54000	54000	54000
Coop&Bat	22000	22000	22000
ATIS Incubateur	9500	9500	9500
MIE / Anabase	18000	18000	18000
Appels à projets	60 000	55 000	50 000
PLIE de Bordeaux	20 000	20 000	20 000
PLIE des Graves	11 500	11 500	11 500
PLIE des Hauts de Garonne	11 500	11 500	11 500
PLIE ADSI Technowest	14 000	14 000	14 000
PLIE Portes du Sud	6 500	6 500	6 500
PLIE des Sources	10 000	10 000	10 000
Entreprenereautrement.fr	-	-	-
Facebook/twitter	-	-	-
Prix coup de cœur	15 000	15 000	15 000
Événement Mois de l'ESS	5 000	5 000	5 000
COTISATIONS			
ATIS	20	20	20
RTES	3 000	3 000	3 000
TOTAL	445 520	440 520	435 520

Le budget d'investissement pour la mise en œuvre de ces actions s'élève pour les 3 prochaines années à :

	2016	2017	2018
Outils financiers	41 000	41 000	41 000
Cap amorçage FSE	11 000	11 000	11 000
Ligne de garantie Loi Galland	20 000	20 000	20 000
Contrat d'apport associatif	10 000	10 000	10 000
Aides en investissement	159 000	159 000	159 000
TOTAL	200 000	200 000	200 000

Des moyens dédiés ont été prévus au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2015/2020 et il vous sera proposé, en fonction des projets et de leur maturité, d'utiliser cette ligne dans la limite des plafonds prévus (200 000 en 2016, 500 000 € en 2017 et 500 000 € en 2018).

Enfin, ce plan d'actions fera l'objet d'une évaluation chaque année, sur la base d'indicateurs de création et maintien d'entreprises, création d'emplois, pour les structures d'accompagnement et de financement des entreprises sociales et un travail sera engagé afin d'élaborer des mesures d'impact social de nos soutiens.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014,

VU la Conférence régionale de l'économie sociale et solidaire du 1^{er} juillet 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le développement de l'économie sociale et solidaire répond aux enjeux métropolitains en termes de développement économique, de création d'activités et d'emplois, et s'inscrit ainsi dans la politique économique de la Métropole,

DECIDE

Article unique : d'approuver le plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur COLOMBIER;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 8 juillet 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 AOÛT 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 4 AOÛT 2016	Madame Christine BOST